

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
-----  
**COMMUNE DE VAUX ET CHANTEGRUE**  
-----

**ARRETE N°08 – 2024**

**LE MAIRE DE VAUX ET CHANTEGRUE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7 ;

Vu la demande de l'entreprise LEGRAND BTP représentée par Monsieur Arthur MUTTONI, conducteur de travaux, sollicitant la fermeture de la circulation routière de la voie communale n°3 dit de la Clusette, dans le cadre de **travaux concernant le passage à niveau n°6, du lundi 2 septembre au vendredi 13 septembre 2024** ;

Considérant que pour permettre l'organisation desdits travaux, il y a lieu de régler la circulation sur ladite voie,

**ARRÊTE**

**La circulation sera règlementée selon les prescriptions suivantes :**

**ARTICLE 1** : Afin d'assurer la réalisation et la sécurité des travaux, **la circulation sera interdite sur la voie communale n°3 dit de la Clusette,**

- **Toutes les nuits du lundi 2 septembre au samedi 7 septembre 2024 de 20h30 à 5h**
- **Une journée de 14h à 17h pour la réfection des enrobés, pendant la période des travaux à savoir du 2 septembre au 13 septembre 2024**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire qui découle du présent arrêté, route barrée et barrières, sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'administration et des collectivités locales.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux extrémités de la voie concernée. L'affichage sera assuré par l'entreprise ainsi que par la commune de Vaux et Chantegrue.

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs,
- L'entreprise LEGRAND BTP, chargée des travaux,
- Monsieur le Maire de Vaux et Chantegrue et ses adjoints,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont copie conforme sera adressée à :

- M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs
- M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Doubs

Fait à Vaux et Chantegrue  
Le 30 août 2024,

Le Maire,  
Bernard BESCHET

